

Cours de préparation au Brevet Fédéral de :
« SPECIALISTE DE LA PREVOYANCE EN FAVEUR DU PERSONNEL »
23^{ème} session – 2019 à 2021

Généralités

- **La 23^{ème} session est en cours de programmation.**
- **Les candidatures définitives** sont prises dans leur ordre de réception jusqu'en septembre 2019.
- Les cours se déroulent les **vendredis de 09h à 17h00**.
- Le lieu des cours est Genève (le lieu exacte est en cours de modification).
- Finance des cours : CHF 10'600.- (sans les frais d'examens ni les frais des journées de préparation).
- Les examens auront lieu en automne 2020, la taxe d'examens s'élève à CHF 2'000.-.
- Le camp d'été pour la préparation aux examens se déroule à Jongny, le coût en sus s'élève CHF 2'500.-.

Programme de la 23^{ème} session

Branches : Comptabilité - Droit - Mathématiques - Administration - Placements

1^{er} jour de cours : vendredi 15 novembre 2019 (date provisoire), réception des participants à 09h.

Les dates de cours se trouvent sur le site de l'iFiPP.

www.coursifipp.ch - ci@coursifipp.ch

Franca RENZI FERRARO Tél. +41 79 679 95 45

Cours de préparation au Brevet Fédéral de :
**« SPECIALISTE EN GESTION DE LA PREVOYANCE EN FAVEUR DU
PERSONNEL »**

Informations sur les examens

Inscription

L'inscription aux examens doit comporter :

- a) un résumé de la formation et des activités professionnelles du candidat ;
- b) les copies des titres et des certificats de travail requis pour l'admission ;
- c) la mention de la langue d'examen ;
- d) la copie d'une pièce d'identité officielle munie d'une photo.

Admission

Sont admis à l'examen les candidats qui :

- a) détiennent le certificat fédéral de capacité d'employé de commerce (CFC), le diplôme d'une école de commerce reconnue par la Confédération ou la maturité cantonale ou fédérale (tous les types) ou encore une formation équivalente professionnelle ;
- b) disposent de 3 ans de pratique, dont 1 an au moins en lien avec la prévoyance professionnelle.

Epreuves de l'examen

L'examen comporte les épreuves suivantes et sa durée se répartit comme suit :

Epreuve	Mode d'interrogation	Durée	Pondération
Bases juridiques	écrit	2 h	simple
Technique d'assurance (math)	écrit	2 h	simple
Comptabilité	écrit	2 h	simple
Placements de capitaux	écrit	2 h	simple
Administration : études de cas, gestion des Caisses de pensions	écrit	4 h	double
Administration : études de cas, gestion des Caisses de pensions	oral	30 minutes	simple
TOTAL		12h30	

Examen réussi

- la note générale et la note de l'administration (écrit) sont d'au moins 4.0
- une note entre 4.0 et 3.0 acceptée
- aucune note inférieure à 3.0